

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/013

SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25

**Date de la Convocation**

14/02/23

**Date d’Affichage**

28/02/23

**Objet de la Délibération**

**Signature du marché de service pour  
les accueils de loisirs communaux**

L’ an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents** : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, DASSENOY, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, SARICA

**Absents** : Mrs MARC, LOUBEAU, CHONG-KEE

Mme LEROUX procuration à M. JUMEL

Mme GARCIA procuration à Mme DASSENOY

M. PANAVILLE procuration à Mme TRIAES

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

Mme RANCHET procuration à M. SUC

Mme PEGUES procuration à Mme RECH

M. COMBLET procuration à M. TOUNTEVICH

Mme MONFRAIX procuration à Mme VITRICE

Mme SANDOVAL procuration à M. DOLAGBENU

**Secrétaire** : M. JUMEL

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’une consultation en procédure adaptée a été lancée et qu’un avis d’appel public à la concurrence a été publié le 20/01/2023 dans la Dépêche du Midi et sur la plateforme de dématérialisation afin d’attribuer le marché de service pour les accueils de loisirs communaux.

Au vu des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud, 7 Rue Paul Mesplé 31100 Toulouse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (19 Pour - 6 Abstentions : A.Degeilh, L.Dolagbenu, F.Vitric, L.Sarica, P.Sandoval, T.Monfraix) :

- Autorise M. le Maire à signer le marché de service pour la gestion des accueils de loisirs communaux avec Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud, pour un montant de 1 120 583,73€ pour la première année (sur une durée exceptionnelle de 16 mois, du 01/05/2023 au 31/08/2024), il pourra être renouvelé deux fois un an, et tout document relatif à ce dossier,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

*M. El Hammoumi n’a pas participé à la préparation, aux débats et au vote.*

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

**Christophe Tountevich**

  
